

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

PARAISANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES	TARIF DES ABONNEMENTS				ANNONCES ET AVIS DIVERS
Pour les abonnements et les annonces s'adresser au directeur de l'imprimerie nationale à Rufisque.	VOIE NORMALE		VOIE AERIEENNE		La ligne.....1.000 francs Chaque annonce répétée...Moitié prix (Il n'est jamais compté moins de 10.000 francs pour les annonces). Compte bancaire B.I.C.I.S. n° 1520790 630/81
	Six mois	Un an	Six mois	Un an	
Les annonces doivent être remises à l'imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance.	Sénégal et autres Etats de la CEDEAO 15.000f		31.000f.	-	
Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 175 francs	Etranger : France, RDC R.C.A. Gabon, Maroc. Algérie, Tunisie.		-	20.000f.	40.000f
	Etranger : Autres Pays			23.000f	46.000f
	Prix du numéro..... Année courante 600 f			Année ant.	700f.
	Par la poste : Majoration de 130 f par			numéro	
	Journal légalisé 900 f			Par la poste	-

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

DECRETS

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

2026	
1 ^{er} juin	Décret n° 2026-1130 fixant la composition du Gouvernement 1183
1 ^{er} juin	Décret n° 2026-1131 mettant fin aux fonctions du Ministre, Secrétaire général du Gouvernement 1184
1 ^{er} juin	Décret n° 2026-1132 portant nomination du Ministre, Secrétaire général du Gouvernement 1185
1 ^{er} juin	Décret n° 2026-1133 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères 1185

PARTIE OFFICIELLE

DECRETS

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Décret n° 2026-1130 du 1^{er} juin 2026 fixant la composition du Gouvernement

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution, notamment en ses articles 49, 53, 56 et 57 ;

VU le décret n° 2026-1129 du 25 mai 2026 portant nomination du Premier Ministre ;

SUR proposition du Premier Ministre,

DECRETE :

Article premier - Sont nommés, membres du Gouvernement :

1. Monsieur Yankoba DIEME : Ministre des Forces Armées ;

2. Monsieur Cheikh DIBA : Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan ;

3. Monsieur Mouhamadou Makhtar CISSE : Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique ;

4. Monsieur Cheikh NIANG : Ministre de l'Intégration africaine, des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur ;

5. Monsieur Moussa SARR : Ministre de la Justice, Garde des Sceaux ;

6. Madame Marie Angélique Mame Selbé DIOUF : Ministre de la Famille, de l'Action sociale et des Solidarités ;

7. Monsieur Boubacar CAMARA : Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;

8. Monsieur El Hadji Abdourahmane DIOUF : Ministre de l'Energie et du Pétrole ;

9. Monsieur Serigne Guèye DIOP : Ministre de l'Industrie et du Commerce ;

10. Monsieur Cheikh Tidiane DIEYE : Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement ;

11. Monsieur Moustapha Mamba GUIRASSY : Ministre de l'Éducation Nationale ;

12. Monsieur Ibrahima SY : Ministre de la Santé et de l'Hygiène publique ;

13. Monsieur Moussa Bala FOFANA : Ministre de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des Territoires ;

14. Monsieur Déthié FALL : Ministre des Infrastructures ;

15. Monsieur Bacary SARR : Ministre de la Communication et des Relations avec les Institutions, Porte-parole du Gouvernement ;

16. Monsieur Alioune DIONE : Ministre de la Microfinance et de l'Economie sociale et solidaire ;

17. Monsieur Cheikhou Oumar BA : Ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Elevage ;

18. Monsieur Samba DIOUF : Ministre des Télécommunications et du Numérique ;

19. Monsieur Mamadou Lamine DIANTE : Ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Réforme du Service public ;

20. Madame Djirèye Clotilde COLY : Ministre de la Jeunesse et des Sports ;

21. Monsieur Alpha THIAM : Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme ;

22. Monsieur Idrissa SAMB : Ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle et Technique ;

23. Monsieur Cheikhou Oumar SECK : Ministre des Mines et de la Géologie ;

24. Monsieur Aliou Gori DIOUF : Ministre de l'Environnement et de la Transition écologique ;

25. Monsieur Abdoul Ahad NDIAYE : Ministre des Transports terrestres et aériens ;

26. Madame Amy MARA : Ministre des Pêches et de l'Economie maritime ;

27. Monsieur Bassirou SARR : Ministre auprès du Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan, chargé du Budget ;

28. Monsieur Allé Nar DIOP : Ministre auprès du Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan, chargé de l'Economie, du Plan et de la Coopération ;

29. Monsieur Ousmane DIAGNE : Ministre auprès du Ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Elevage, chargé de l'Elevage ;

30. Madame Mame Coumba DIOP : Ministre auprès du Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme, chargé de la Culture, des Industries créatives et du Patrimoine historique.

Art. 2. - Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République du Sénégal.

Fait à Dakar, le 1^{er} juin 2026.

Par le Président de la République
Bassirou Diomaye Diakhar FAYE

Le Premier Ministre
Ahmadou Alhaminou Mohamed LO

**Décret n° 2026-1131 du 1^{er} juin 2026
mettant fin aux fonctions du Ministre,
Secrétaire général du Gouvernement**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution ;

VU le décret n° 2025-673 du 30 avril 2025 portant nomination du Ministre, Secrétaire général du Gouvernement ;

VU le décret n° 2026-1129 du 25 mai 2026 portant nomination du Premier Ministre ;

VU le décret n° 2026-1130 du 1^{er} juin 2026 fixant la composition du Gouvernement,

DECRETE :

Article premier. - Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Boubacar CAMARA, Ministre, Secrétaire général du Gouvernement.

Art. 2. - Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République du Sénégal.

Fait à Dakar, le 1^{er} juin 2026.

Par le Président de la République
Bassirou Diomaye Diakhar FAYE

Le Premier Ministre
Ahmadou Alhaminou Mohamed LO

**Décret n° 2026-1132 du 1^{er} juin 2026
portant nomination du Ministre,
Secrétaire général du Gouvernement**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution ;

VU le décret n° 2026-1129 du 25 mai 2026 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 2026-1130 du 1^{er} juin 2026 fixant la composition du Gouvernement,

DECRETE :

Article premier. - Monsieur Papa Assane TOURE, Inspecteur général d'Etat, est nommé Ministre, Secrétaire général du Gouvernement.

Art. 2. - Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République du Sénégal.

Fait à Dakar, le 1^{er} juin 2026.

Par le Président de la République
Bassirou Diomaye Diakhar FAYE

Le Premier Ministre

Ahmadou Alhaminou Mohamed LO

Décret n° 2026-1133 du 1^{er} juin 2026 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution ;

VU la loi d'orientation n° 2009-20 du 04 mai 2009 sur les agences d'exécution ;

VU la loi d'orientation n° 2022-08 du 19 avril 2022 relative au secteur parapublic, au suivi du portefeuille de l'Etat et au contrôle des personnes morales de droit privé bénéficiant du concours de la puissance publique ;

VU le décret n° 2007-909 du 31 juillet 2007 relatif à l'organisation de la Présidence de la République, modifié ;

VU le décret n° 2017-314 du 15 février 2017 fixant les règles de création et d'organisation des structures de l'administration centrale des ministères ;

VU le décret n° 2025-1929 du 27 novembre 2025 portant organisation de la Primature ;

VU le décret n° 2026-1129 du 25 mai 2026 portant nomination du Premier Ministre ;

VU le décret n° 2026-1130 du 1^{er} juin 2026 fixant la composition du Gouvernement ;

SUR le rapport du Premier Ministre,

DECRETE :

Article premier. - Les services de l'Etat sont répartis entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères ainsi qu'il suit :

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

1^o Cabinet du Président de la République et services rattachés :

- Inspection générale d'Etat (IGE) ;
- Office national de lutte contre la Corruption (OFNAC) ;
- Comité d'Orientation stratégique du Pétrole et du Gaz (COS-PETROGAZ) ;
- Bureau d'Evaluation des Politiques et Programmes publics ;
- Délégation générale aux Affaires religieuses (DEGAR) ;
- Haut Conseil du Dialogue social.

Pôle diplomatique :

- Conseiller (s) diplomatique (s) ;
- Bureau du représentant personnel du Chef de l'Etat auprès de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Pôle des affaires protocolaires :

- Service du Protocole présidentiel ;
- Grande Chancellerie de l'Ordre national du Lion.

Pôle Juridique

- Conseiller (s) juridique (s).

Pôle Communication et Porte-parolat :

- Cellule audiovisuelle ;
- Cellule digitale.

Pôle Sécurité :

- Délégation générale au renseignement national ;
- Secrétariat du Conseil national de Sécurité.

Pôle de Coordination des missions régaliennes :

- Secrétariat du Conseil supérieur de la Magistrature ;

- Secrétariat du Conseil supérieur de la Cour des Comptes ;

- Commission nationale de Gestion des Frontières.

2° Cabinet militaire du Président de la République :

- Inspection générale des Forces armées ;
- Etat-Major particulier du Président de la République :

- * Haute Autorité chargée de la Coordination de la Sécurité maritime, de la Sûreté maritime et de la Protection de l'Environnement marin (HASSMAR) ;

- * Haute Autorité des Aéroports du Sénégal (HAAS) ;

- * Centre des Hautes études de Défense et de Sécurité (CHEDS) ;

- Maison militaire ;
- Escadrille présidentielle ;
- Flottille présidentielle ;
- Aide de Camp du Président de la République ;
- Médecin du Président de la République.

3° Cabinet du Ministre auprès du Président de la République, chargé du Suivi du pilotage et de l'évaluation de l'Agenda national de Transformation ;

4 ° Services du Palais :

- Hôtel des Palais présidentiels ;
- Intendance des Palais nationaux.

5° Secrétariat général de la Présidence de la République et services rattachés :

- Contrôle financier ;
- Bureau Organisation et Méthodes ;
- Bureau d'Intelligence et de Prospective Economiques ;
- Direction des Moyens généraux ;
- Direction générale du Chiffre et de la Sécurité des Systèmes d'information ;
- Direction des Systèmes d'information ;
- Commission de Contrôle des Véhicules administratifs ;
- Commission de Contrôle et de Suivi du Patrimoine immobilier de l'Etat à l'étranger ;
- Commission de Contrôle des Marchés publics et des Projets de PPP, à classer secret-défense ;
- Cellule de Coordination de l'Initiative présidentielle « SunuChampions » ;

- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Laboratoire radioélectrique ;
- Commission nationale de Gestion des Réfugiés et Apatrides.

5° Autres administrations :

- Médiateur de la République ;
- Commission de Protection des Données Personnelles ;
- Commission nationale de Cryptologie ;
- Comité national de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries extractives ;
- Commission nationale des Droits de l'Homme ;
- Conseil national de Régulation des Médias ;
- Commission Electorale Nationale Autonome ;
- Bureau d'Architecture et de Conservation des Palais nationaux ;
- Délégation générale à la Promotion des Pôles urbains de Diamniadio et du Lac Rose ;
- Délégation générale à l'Entrepreneuriat Rapide des Femmes et des Jeunes ;
- Comité de pilotage du Projet du Développement Economique de la Casamance ;
- Centre International de Conférences Abdou DIOUF ;
- Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes ;
- Autorité de Régulation de la Commande publique ;
- Commission de Régulation du Secteur de l'Energie ;
- Autorité de Radioprotection et de Sûreté nucléaire ;
- Autorité de Régulation du Secteur de l'Eau ;
- Agence sénégalaise d'études spatiales ;
- Fonds intergénérationnel.

PRIMATURE

1° Cabinet du Premier Ministre et services rattachés :

- Cellule du Protocole ;
- Cellule de Communication ;
- Cellule audiovisuelle ;
- Cellule d'Orientation et de Suivi des Réformes ;
- Inspection des Services ;
- Bureau opérationnel de Coordination et de Suivi des Projets et Programmes ;
- Fonds de Préparation et de Suivi des Projets, Programmes et Réformes (F3PR) ;

- Conseil national de Développement de la Nutrition ;
- Conseil national de Lutte contre le SIDA ;
- Conseil national du Numérique ;
- Secrétariat technique du Conseil national de Sécurité alimentaire ;
- Haut Conseil national de la Sécurité sanitaire mondiale « One Health » ;
- Comité interministériel de Suivi et de Restructuration des Entreprises publiques et parapubliques ;
- Comité interministériel à la Prévention et à la Sécurité routières ;
- Comité interministériel de Suivi de l'Agenda Sénégal 2050 ;
- Conseil national des Transports aériens ;
- Comité d'Orientation et de Suivi des Initiatives de Valorisation et de Recyclage d'Actifs ;
- Commission des Achats de l'Etat ;
- Secrétariat technique du Comité national de suivi du Contenu local.

2° Secrétariat général du Gouvernement et services rattachés :

- Direction générale de la Surveillance et du Contrôle de l'Occupation du Sol ;
- Direction de la Réglementation et du Contentieux ;
- Direction de la Planification et des Opérations.
- Direction de l'Activité normative ;
- Direction des Archives du Sénégal ;
- Direction de l'Imprimerie nationale ;
- Direction de la Coopération technique ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipement ;
- Direction des Ressources humaines ;
- Direction des Systèmes d'Information ;
- Bureau de Suivi et de Coordination ;
- Cellule de Préparation du Conseil des Ministres et de Suivi des Dossiers destinés aux Institutions ;
- Service du Courrier général ;
- Cellule de Passation des marchés ;
- Commission d'Evaluation des Agences d'Exécution ;
- Service de Gestion du Building administratif et des Sphères ministérielles de Diamniadio ;
- Commission de réforme spéciale des véhicules administratifs.

3° Autres administrations :

- Millenium Challenge Account Sénégal ;
- Observatoire national des Lieux de Privation de Liberté ;
- Observatoire national de l'Investissement ;
- Haute Autorité du WAQF ;
- Agence nationale pour la relance des Activités économiques et sociales en Casamance ;
- Centre national de Coordination du Mécanisme d'alerte précoce et de réponse aux risques sécuritaires ;
- Commission nationale d'Accès à l'information.

MINISTÈRE DES FORCES ARMÉES

1° Cabinet civil et services rattachés :

- Inspection interne.

2° Cabinet militaire et Services rattachés :

- Bureau de Liaison et du Courrier ;
- Bureau de Sécurité du Building administratif ;
- Bureau de l'Action sociale des Forces armées ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule des Statistiques et Données ;
- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion.

3° Services propres :

- Etat-major général des Armées ;
- Haut-Commandement de la Gendarmerie nationale.

4° Secrétariat général :

5° Directions :

- Direction de la Justice militaire ;
- Direction du Contrôle des Etudes et de la Législation ;
- Direction des Personnels militaires et de la Mobilisation ;
- Direction des Affaires administratives, de l'Equipement et du Budget ;
- Direction des Archives et du Patrimoine historique ;
- Direction du Génie et de l'Infrastructure des Armées ;
- Direction du Service du Matériel des Armées ;
- Direction des Transmissions et de l'Informatique des Armées ;

- Direction du Service de l'Intendance des Armées ;
- Direction du Service de Santé des Armées ;
- Direction de la Prévention et de la Sécurité des Armées ;
- Direction de l'Action sociale des Armées ;
- Direction de l'Information et des Relations publiques des Armées.

6° Autres administrations :

- Agence pour la Réinsertion sociale des Militaires ;
- Agence pour le Logement des Forces armées ;
- Fondation des Invalides et Mutilés militaires ;
- Ecole de l'Armée de l'Air ;
- Ecole d'Application du Génie ;
- Ecole militaire d'Administration et des Métiers techniques de l'Intendance ;
- Institut de Défense du Sénégal.

MINISTÈRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection générale des Finances ;
- Cellule nationale de Traitement des Informations financières ;
- Comité de Suivi du Secteur parapublic ;
- Comité national de Coordination de la lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive ;
- Comité national de la Dette publique ;
- Cellule d'Appui à la mise en œuvre du MCA-Sénégal II ;
- Cellule de Communication ;
- Cellule de Gestion du Fonds de Stabilisation ;
- Bureau du Haut fonctionnaire de Défense.

2° Cabinet du Ministre chargé du Budget :

- Unité de Pilotage des Réformes budgétaires et financières ;
- Unité d'Exécution de la Stratégie de Recettes à moyen terme ;
- Unité d'Exécution du Comité d'Orientation et de Suivi des Initiatives de Valorisation et de Recyclage d'Actifs ;
- Cellule des Affaires domaniales ;
- Cellule d'Administration et de Gestion du Système intégré de Gestion de l'Information (SIGIF) ;
- Cellule de Revue des Marchés publics.

3° Cabinet du Ministre chargé de l'Economie, du Plan et de la Coopération :

- Unité nationale d'Appui aux Partenariats-Public-Privé (UNAPPP) ;
- Cellule des Statistiques et Données ;
- Cellule Attractivité et Compétitivité ;
- Cellule d'Intelligence Economique ;
- Comité paritaire public-privé des Zones Economiques Spéciales (CPPP/ZES).

4° Secrétariat général et Services rattachés :

- Cellule d'Etudes et de Planification ;
- Bureau du Courrier commun ;
- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule du Genre et de l'Equité ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Bureau des Archives et de la Documentation.

3° Directions :

Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor

- Services propres ;
- Direction de l'Audit et du Contrôle ;
- Direction de l'Administration et des Ressources humaines ;
- Direction des Systèmes d'Information ;
- Trésorerie générale ;
- Direction de la Réglementation financière et comptable ;
- Direction des Comptes publics ;
- Direction du Secteur parapublic ;
- Direction du Secteur public local ;
- Direction comptable des Institutions ;
- Direction comptable des Finances, des Affaires économiques et des Equipements collectifs ;
- Direction comptable des Services généraux des Administrations publiques et de l'Energie ;
- Direction comptable des Affaires étrangères et des Sports ;
- Direction comptable de la Santé, de l'Environnement et de l'Enseignement ;
- Direction comptable des Opérations sur Financement affecté ;

- Recette générale du Trésor ;
- Trésoreries - Paieries régionales.

Direction générale des Douanes

- Services propres ;
- Direction du Contrôle interne ;
- Direction de la Réglementation et de la Coopération internationale ;
- Direction des Opérations douanières ;
- Direction de la Facilitation et du Partenariat avec l'Entreprise ;
- Direction des Enquêtes douanières ;
- Direction du Renseignement, de l'Analyse du Risque et de la Valeur ;
- Direction des Ressources humaines ;
- Direction de la Logistique et des Finances ;
- Direction des Systèmes d'Information des Douanes ;
- Services extérieurs.

Direction générale des Impôts et des Domaines

- Services propres ;
- Direction du Contrôle interne ;
- Direction de la Législation et de la Coopération internationale ;
- Direction de l'Administration et du Personnel ;
- Direction des Domaines ;
- Direction du Cadastre ;
- Direction du Renseignement et des Stratégies de Contrôle fiscal ;
- Direction des Systèmes d'Informations ;
- Direction du Recouvrement ;
- Direction des Grandes Entreprises ;
- Direction des Moyennes Entreprises ;
- Direction des Services fiscaux.

Direction générale du Budget

- Services propres ;
- Cellule de Suivi et de Synthèse ;
- Cellule des Etudes et de la Réglementation ;
- Direction du Contrôle interne ;
- Direction du Matériel et du Transit Administratif ;
- Direction de l'Administration et du Personnel ;
- Direction des Systèmes d'Information ;
- Direction de la Programmation budgétaire ;
- Direction de l'Ordonnancement des dépenses publiques ;
- Direction de la Solde ;

- Direction des Pensions ;
- Direction du Contrôle budgétaire.

Direction générale des Financements et de la Dette

- Services propres ;
- Direction de l'Audit et du Contrôle interne ;
- Direction des Marchés de Capitaux ;
- Direction des Financements bilatéraux et multilatéraux ;
- Direction des Financements structurés et des Crédits à l'Export ;
- Direction de Gestion de la Dette et des Risques ;
- Direction du Suivi des Financements ;
- Direction des Affaires juridiques ;
- Direction des Systèmes d'Information ;
- Direction de l'Administration et du Personnel.

Direction générale du Secteur financier

- Services propres ;
- Direction de l'Administration et du Personnel ;
- Direction de la Monnaie et du Crédit ;
- Direction des Assurances ;
- Direction de la Réglementation et de la Supervision des Systèmes financiers décentralisés.

Direction générale de la Planification et des Politiques économiques

- Services propres ;
- Direction de l'Administration et du Personnel ;
- Direction de la Planification ;
- Direction du Développement du Capital humain ;
- Direction de la Prévision et des Etudes économiques ;
- Unité de Coordination et de Suivi de la Politique économique ;
- Cellule de Suivi de l'Intégration ;
- Centre d'Etudes de Politiques pour le Développement.

Direction générale de la Coopération économique et du Développement des Partenariats et du Secteur privé

- Services propres ;
- Direction de l'Administration et du Personnel ;
- Direction de la Coopération et des Partenariats économiques ;
- Direction des Partenariats Public-privé ;
- Direction du Développement du Secteur privé.

Direction du Traitement automatique de l'Information (DTAI) ;

Direction centrale de la Commande publique ;

Agence judiciaire de l'Etat (AJE) ;

Direction de l'Administration générale et de l'Équipement (DAGE) ;

Direction des Ressources humaines (DRH).

5° Autres administrations :

- Fonds spécial de Soutien au Secteur de l'Énergie (FSE) ;

- Fonds de Stabilisation ;

- Fonds d'Appui aux Partenariats public-privé ;

- Observatoire de la Qualité des Services financiers ;

- Agence nationale de la Statistique et de la Démographie ;

- Fonds de Garantie des Investissements prioritaires.

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection des Services de Sécurité ;

- Inspection de l'Administration centrale et territoriale ;

- Brigade nationale des Sapeurs-pompiers ;

- Comité interministériel de Lutte contre la Drogue ;

- Cadre d'Intervention et de Coordination interministériel des Opérations de lutte antiterroriste ;

- Cellule de Lutte antiterroriste ;

- Cellule des Statistiques et données ;

- Cellule communication ;

- Service des Télécommunications ;

- Bureau de la Vidéosurveillance ;

- Comité interministériel de Lutte contre la Migration irrégulière ;

- Pool des Conseillers techniques ;

- Secrétariat particulier.

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Service de la Formation ;

- Service des Archives communes ;

- Bureau de suivi ;

- Bureau du Courrier commun ;

- Cellule Informatique ;

- Cellule des Etudes et de la Planification ;

- Cellule de Passation des Marchés publics ;

- Cellule des Affaires juridiques ;

- Cellule Genre et de l'Équité ;

- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;

- Secrétariat particulier.

3° Directions :

Direction générale de la Police nationale

- Direction de la Sécurité publique ;

- Direction de la Police judiciaire ;

- Direction de la Surveillance du Territoire ;

- Direction de la Police des Étrangers et des Titres de Voyage ;

- Direction de la Police de l'Air et des Frontières ;

- Direction des Ressources humaines ;

- Direction du Budget et des Matériels ;

- Direction de la Formation ;

- Direction du Groupement mobile d'Intervention ;

- Direction de l'Office centrale de répression du trafic illicite de stupéfiants.

Direction générale de l'Administration territoriale

- Direction de l'Action territoriale ;

- Direction des Libertés publiques et de la Législation ;

- Direction du Partenariat et des Organisations Non gouvernementales ;

- Direction des Ressources humaines et du Matériel.

Direction générale des Elections

- Direction des Opérations électorales ;

- Direction de la Formation et de la Communication ;

- Direction des Ressources humaines et des Finances.

Direction de l'Automatisation des Fichiers ;

Direction de la Protection civile ;

Direction de l'Administration générale et de l'Équipement.

4° Autres administrations :

- Agence d'Assistance à la Sécurité de Proximité ;

- Centre de Recueil et d'Enregistrement des Données et Information policières.

**MINISTÈRE DE L'INTÉGRATION
AFRICAINNE, DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DES SÉNÉGALAIS DE L'ÉTRANGER**

1° Cabinet et Services rattachés :

- Inspection des Services ;
- Cellule des Statistiques, de l'Analyse et de la Prospective ;
- Cellule de l'Information, de la Communication et des Relations publiques ;
- Bureau des Pèlerinages ;
- Bureau des Passeports spéciaux.

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Service du Courrier commun et de la Valise diplomatique ;
- Service du Chiffre ;
- Cellule des Etudes et du Suivi-Evaluation ;
- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Cellule du Genre et de l'Équité ;
- Cellule de l'Informatique et des Technologies de la Communication ;
- Bureau de Suivi.

3° Directions :

Direction de l'Intégration africaine et du Panafricanisme ;

Direction de la Coopération bilatérale africaine ;

Direction des Organisations internationales ;

Direction Asie, Pacifique et Moyen-Orient ;

Direction Europe, Amérique, Océanie ;

Direction des Affaires juridiques et consulaires ;

Direction du Protocole, des Conférences internationales et de la Traduction ;

Direction des Sénégalais de l'Étranger ;

Direction de l'Administration générale et de l'Équipement.

4° Autres administrations :

- Délégation générale au Pèlerinage aux Lieux Saints de l'Islam ;
- Centre national d'Action anti-mines ;
- Fonds d'Appui à l'Investissement des Sénégalais de l'Étranger ;
- Bureau de Coordination du Comité permanent de l'OCI pour l'Information et les Affaires culturelles.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection générale de l'Administration de la Justice ;
- Commission nationale pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires ;
- Conseil consultatif national des Droits de l'Homme et du Droit international humanitaire ;
- Cellule nationale de Lutte contre la traite des personnes ;
- Cellule des Statistiques et données ;
- Service de Communication.

2° Secrétariat général et Services rattachés :

- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Cellule des Etudes statistiques, de la Planification et du Suivi-Évaluation ;
- Cellule d'Exécution administrative et financière du Programme sectoriel Justice ;
- Cellule Genre et de l'Équité ;
- Cellule de l'Informatique ;
- Cellule juridique ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Centre national des Archives judiciaires ;
- Service des Archives et de la Documentation ;
- Bureau du Courrier commun.

3° Directions :

Direction générale de l'Administration pénitentiaire

- Direction des Affaires juridiques, de la Planification, des Statistiques et des Établissements pénitentiaires ;
- Direction des Finances, du Budget, du Matériel et des Infrastructures ;
- Direction des Ressources humaines ;
- Direction de la Sécurité pénitentiaire ;
- Direction de la Réinsertion sociale ;
- Direction de l'Action médicale et sociale ;
- Inspection interne des Services pénitentiaires.

Direction générale de la Protection judiciaire et sociale

- Inspection interne ;
- Direction de la Législation et de la Protection sociale ;

- Direction de la Protection judiciaire ;
- Direction des Etablissements de Protection ;
- Direction de l'Adoption internationale ;
- Direction des Ressources humaines et de la Formation.

Direction des Affaires civiles et du Sceau ;

Direction des Affaires criminelles et des Grâces ;

Direction des Services judiciaires ;

Direction de la Justice de Proximité et de la Promotion de l'Accès au Droit ;

Direction des Droits humains ;

Direction de la Dématérialisation et de l'Automatisation ;

Direction de la Promotion de la Bonne Gouvernance ;

Direction du Suivi et de l'Evaluation des Politiques de Bonne Gouvernance ;

Direction de l'Administration générale et de l'Equipe-ment.

MINISTÈRE DE LA FAMILLE, DE L'ACTION SOCIALE ET DES SOLIDARITÉS

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Service des Actions sociales ;
- Cellule des Statistiques et données ;
- Cellule de la Communication ;
- Centre national d'Assistance et de formation pour la Femme ;
- Cellule d'Appui à la Protection de l'Enfance ;
- Cellule de Suivi opérationnel des projets et programmes.

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Cellule des Etudes, de la Planification et suivi évaluation ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule de l'Informatique ;
- Cellule de Coordination du contrôle de gestion ;
- Bureau des Archives et de la Documentation ;
- Bureau du Courrier commun.

3° Directions :

Direction générale du Développement communautaire et de la Promotion de l'Equité

- Direction du Développement communautaire ;
- Direction de l'Equité sociale ;
- Direction de l'Equité territoriale ;
- Directions régionales ;

Direction générale de l'Action sociale

- Direction de la Promotion et de la Protection des groupes vulnérables ;
- Direction de la Promotion et de la Protection des Personnes handicapées.

Direction de l'Evaluation des Programmes et projets ;

Direction de la Famille ;

Direction de l'Autonomisation économique de la Femme ;

Direction de l'Equité et de l'Egalité du Genre ;

Direction de la Promotion des Droits et de la Protection des Enfants ;

Direction de l'Administration générale et de l'Equipe-ment.

4° Autres administrations :

- Observatoire national de la Parité ;
- Centre national d'Assistance et de Formation pour les Femmes ;
- Fonds national de l'Entrepreneuriat féminin ;
- Fonds national de Crédit pour les Femmes ;
- Office national des Pupilles de la Nation ;
- Centre d'Accueil, d'Information et d'Orientation pour les Enfants en situation difficile ;
- Délégation générale à la Protection sociale et à la Solidarité nationale ;
- Agence sénégalaise de la Couverture sanitaire universelle ;

- Fonds d'Action sociale ;

- Fonds de Solidarité nationale.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Centre national de Documentation scientifique et technique ;

- Office du Baccalauréat ;
- Cellule des statistiques et données ;
- Cellule de Communication ;
- Centre des Réseaux et des Systèmes d'information ;

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Cellule des Etudes, de la Planification et du suivi-évaluation ;
- Cellule juridique ;
- Cellule Genre et de l'Equité ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Bureau du Courrier commun.

3° Directions :

Direction générale de l'Enseignement supérieur

- Direction de l'Enseignement supérieur public ;
- Direction de l'Enseignement supérieur privé ;
- Direction du Financement des Etablissements d'Enseignement supérieur ;
- Direction des Etudes et de la Coopération ;
- Direction des Affaires académiques et juridiques.

Direction générale de la Recherche et de l'Innovation

- Direction des Stratégies et de la Planification de la Recherche ;
- Direction de l'Innovation, de la Valorisation, de la Propriété intellectuelle et du Transfert technologique ;
- Direction du Financement de la Recherche scientifique et du Développement technologique ;
- Direction de la Promotion de la Culture scientifique.

Direction de la Maintenance et des Equipements de l'Enseignement supérieur ;

Direction des Bourses ;

Direction des Classes préparatoires aux Grandes écoles ;

Direction de l'Administration générale et de l'Equipe-ment.

4° Autres administrations :

- Autorité nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement supérieur ;
- Agence nationale de la Recherche scientifique appliquée.

**MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE
ET DU PÉTROLE**

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Cellule de Communication et des Relations publiques ;
- Cellule des Statistiques et données ;
- Secrétariat permanent à l'Energie ;
- Unité d'Exécution et de Gestion du Comité d'Ori-entation stratégique du Pétrole et du Gaz (GES-PETROGAZ).

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule du Genre et de l'Equité ;
- Cellule de l'Informatique ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Bureau de Suivi ;
- Bureau des Archives et de la Documentation ;
- Bureau du Courrier commun.

3° Directions :

Direction générale de l'Energie

- Direction de l'Electricité ;
- Direction du Développement des Energies renouvelables ;
- Direction de la Transition énergétique.

Direction générale des Hydrocarbures

- Direction Exploration et Production ;
- Direction Approvisionnement, Transformation et Distribution.

Direction générale du Contrôle et de la Sur-veillance des Opérations

- Direction du Contrôle et de la Surveillance des Opérations pétrolières et gazières ;
- Direction des Statistiques et du Suivi des engage-ments des partenaires.

Direction de la Stratégie et de la Réglementation ;

Direction de la Planification, des Etudes et du Suivi-Evaluation ;

Direction de l'Administration générale et de l'Equipe-ment.

4° Autres administrations :

- Agence sénégalaise de l'Electrification rurale ;
- Agence pour l'Economie et la Maîtrise de l'Ener-gie ;
- Agence nationale pour les Energies renouvelables.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

1° Cabinet et services rattachés

- Inspection Interne ;
- Cellule des Statistiques et données ;
- Cellule de Communication ;
- Cellule d'Intermédiation avec le Secteur privé ;
- Centre de Recherches, d'Analyses des échanges et des statistiques ;
- Haut Conseil de la Consommation.

2° Secrétariat général et services rattachés

- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Cellule d'Etudes, de Planification et du Suivi-évaluation ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule du Genre et de l'Equité ;
- Cellule de l'Informatique ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Bureau des Archives et de la Documentation ;
- Bureau du Courrier commun.

3° Directions

- Direction des Stratégies de Développement industriel ;
- Direction du Redéploiement industriel ;
- Direction des Petites et Moyennes Industries ;
- Direction du Commerce intérieur ;
- Direction du Commerce extérieur ;
- Direction des Petites et Moyennes Entreprises ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipement.

4° Autres administrations :

- Agence d'Aménagement et de Promotion des sites industriels ;
- Agence sénégalaise pour la Propriété intellectuelle et l'Innovation technologique ;
- Association sénégalaise de Normalisation ;
- Programme national de Développement des Agropoles du Sénégal ;
- Système de récépissé d'entrepôt de marchandises au Sénégal ;
- Bureau de Mise à Niveau ;
- Agence de Développement et d'Encadrement des PME ;
- Agence sénégalaise de Promotion des Exportations ;

- Agence de Régulation des Marchés ;
- Laboratoire national d'Analyse et de Contrôle ;
- Commission nationale de la Concurrence ;
- Programme de Modernisation et de Gestion des Marchés ;
- Commission nationale de régulation du loyer des locaux à usage d'habitation.

MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Cellule des statistiques et données ;
- Bureau de la Communication.

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Cellule de Planification, de Coordination et de Suivi des Programmes ;
- Cellule nationale de Suivi de l'Organisation pour la mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS) et de l'Organisation pour la mise en Valeur du Fleuve Gambie (OMVG) ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule du Genre et de l'Equité ;
- Cellule Informatique ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Bureau du Courrier, des Archives et de la Documentation.

3° Directions :

- Direction de l'Hydraulique ;
- Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau ;
- Direction de l'Assainissement ;
- Direction de la Prévention et de la Gestion des Inondations ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipement.

MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection générale de l'Education nationale ;
- Inspection interne ;
- Inspections d'Académie ;
- Centre national d'Orientation scolaire et professionnelle ;

- Centre national de Documentation scientifique et technique ;
- Unité de Coordination des Projets d'Education ;
- Division des Affaires juridiques, des Liaisons et de la Documentation ;
- Division de l'Enseignement privé ;
- Division de l'Enseignement arabe ;
- Division des Sports et des Activités de jeunesse ;
- Division du Contrôle médical scolaire ;
- Division de la Promotion des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Division de la Radio-Télévision scolaire ;
- Cellule des statistiques et données.
- 2° Secrétariat général et services rattachés :**
- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Bureau de la Communication et de la Documentation ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule de l'Informatique ;
- Cellule du Genre et de l'Equité ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Bureau du Courrier commun ;
- Centre de Perfectionnement en Langue anglaise.
- 3° Directions :**
- Direction de l'Enseignement préscolaire ;
- Direction de l'Enseignement élémentaire ;
- Direction de l'Enseignement moyen secondaire général ;
- Direction de l'Alphabétisation et des Langues nationales ;
- Direction des Examens et Concours ;
- Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education ;
- Direction de la Maintenance des Constructions scolaires ;
- Direction des Equipements scolaires ;
- Direction de la Formation et de la Communication ;
- Direction des Ressources humaines ;
- Direction des Daara ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipement.
- 4° Autres administrations :**
- Institut national d'Etude et d'Action pour le Développement de l'Education ;

- Secrétariat général permanent de la Commission nationale pour l'UNESCO ;
- Centre régional de Formation des Personnels de l'Education ;
- Institut national d'Education et de Formation des jeunes Aveugles ;
- Agence nationale de la Petite Enfance et de la Case des Tout-petits.

MINISTÈRE DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Service national d'Hygiène ;
- Service national de l'Education et de l'Information sanitaire et sociale ;
- Cellule des Statistiques et données ;
- Cellule de la Communication.

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Bureau du Courrier commun ;
- Bureau des Archives et de la Documentation ;
- Cellule de la Carte sanitaire et sociale, de la Santé digitale et de l'Observatoire de la Santé ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Cellule de l'Informatique.

3° Directions :

Direction générale de la Santé

- Direction de la Lutte contre la Maladie ;
- Direction de la Santé de la Mère et de l'Enfant ;
- Direction de la Prévention ;
- Direction des Laboratoires.

Direction générale des Etablissements de Santé

- Direction des Etablissements publics de santé ;
- Direction des Etablissements privés de santé ;
- Direction de la Qualité, de la Sécurité et de l'Hygiène hospitalières.

Direction des Equipements et de la Maintenance ;
Direction de la Planification, de la Recherche et des Statistiques ;

Direction des Ressources humaines ;

Direction des Affaires juridiques ;

Direction de la Propreté et de l'Hygiène publique ;

Direction de l'Action médico-sociale ;

Direction de l'Administration générale et de l'Equipement.

4° Autres administrations :

- Centre national de Formation des Techniciens en Maintenance hospitalière ;
- Agence sénégalaise de Réglementation pharmaceutique ;
- Conseil national du Don et de la Transplantation ;
- Comité national d'Ethique pour la Recherche en Santé.
- Fonds d'Action Médicale ;
- Ecole nationale des Travailleurs sociaux spécialisés.

**MINISTÈRE DE L'URBANISME,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DES TERRITOIRES**

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Inspection de l'Administration locale ;
- Bureau de la Communication et des Relations publiques ;
- Projet d'achèvement du plan « Jaxaay » et du Programme « Tawfekh-Yakaar » dénommé « PAJ » ;
- Comité national de Pilotage du Programme national de Développement local ;
- Cellule des Statistiques et données ;
- Service de la Formation.

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Cellule des Etudes, de la Planification et du Suivi-évaluation ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule du Genre et de l'Equité ;
- Cellule de l'Informatique ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Bureau du Courrier commun ;
- Centre de Recherche, de Documentation et de Digitalisation ;
- services déconcentrés.

3° Directions :**Direction générale de l'Urbanisme et de l'Architecture**

- Direction de la Planification urbaine et de la Réglementation ;
- Direction de l'Aménagement urbain et de la Restructuration ;
- Direction de l'Architecture ;
- Direction de la Promotion des Pôles urbains.

Direction générale de la Réglementation des Constructions et de l'Habitat

- Direction de la Réglementation des Constructions ;
- Direction de la Promotion de l'Habitat social ;
- Direction de la Régulation et du Suivi des Politiques de logement ;
- Inspection générale des Bâtiments.
- Direction de la Gouvernance territoriale ;
- Direction de la Promotion du Développement territorial ;
- Direction de l'Aménagement du Territoire ;
- Direction de la Coopération décentralisée ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipe-ment.

4° Autres administrations :

- Agence nationale de l'Aménagement du Territoire ;
- Agence de Développement municipal ;
- Agence de Développement local ;
- Agence nationale de l'état civil ;
- Fondation Droit à la Ville ;
- Fonds pour l'Habitat social ;
- Guichet Unique pour le projet de logements sociaux.

MINISTÈRE DES INFRASTRUCTURES**1° Cabinet et services rattachés**

- Inspection interne ;
- Cellule des statistiques et données ;
- Cellule de communication ;
- Unité de Coordination des programmes et projets.

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de Passation des marchés publics ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule du Genre et de l'Equité ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Bureau de Suivi ;
- Bureau du Courrier commun et des archives.

3° Directions :**Direction générale des Constructions**

- Direction des Constructions des Palais de Justice et autres Édifices ;
- Direction des Constructions du Ministère de l'Intérieur ;
- Direction des Constructions de l'Enseignement supérieur ;
- Direction des Constructions scolaires ;
- Direction des Infrastructures sanitaires.

Direction générale des Infrastructures Routières et du Désenclavement

- Direction de la Planification routière et de la Régulation des Autoroutes ;

- Direction de la Réglementation et du Suivi des Infrastructures routières ;

- Direction des Stratégies de Désenclavement et de la Promotion de l'Intermodalité.

Direction des Infrastructures ferroviaires ;

Direction des Infrastructures portuaires ;

Direction des Infrastructures aéroportuaires ;

Direction des Infrastructures sportives ;

Direction de la Planification, du Suivi-évaluation et de la Prospective ;

Direction des Statistiques et des Systèmes d'Information ;

Direction Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement ;

Directions régionales des Infrastructures ;

Direction de l'Administration générale et de l'Équipement.

4° Autres administrations :

- Centre de Formation et de Perfectionnement des Travaux publics ;

- Agence des Travaux et de Gestion des Routes ;

- Laboratoire national de Référence dans le domaine du Bâtiment et des Travaux publics ;

- Agence de Construction des Bâtiments et édifices publics ;

- Programme d'Urgence de Développement communautaire ;

- Programme d'Urgence de Modernisation des Axes et Territoires frontaliers ;

- Programme de Modernisation des Villes.

MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;

- Cellule des Statistiques et données ;

- Cellule de Communication.

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de Passation des Marchés publics ;

- Cellule des Affaires juridiques ;

- Cellule des Etudes, de la Planification et du Suivi-évaluation ;

- Cellule de l'Informatique ;

- Cellule du Genre et de l'Équité ;

- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;

- Bureau des Archives et de la Documentation ;

- Bureau du Courrier commun.

3° Directions :

- Direction de la Communication ;

- Direction des Relations avec les Institutions ;

- Direction de l'Administration générale et de l'Équipement.

4° Autres Administrations :

- Bureau d'Information et de communication du Gouvernement (BIC-GOUV).

MINISTÈRE DE LA MICROFINANCE ET DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;

- Fonds d'Appui à l'Economie sociale et solidaire ;

- Cellule des Statistiques et données ;

- Cellule de Communication.

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de Passation des Marchés publics ;

- Cellule des Affaires juridiques ;

- Cellule des Etudes, de la Planification et du Suivi-évaluation ;

- Cellule du Genre et de l'Équité ;

- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;

- Centre de Ressources et de Documentation ;

- Bureau du Courrier commun.

3° Directions :

- Direction de la Promotion de l'Economie sociale et solidaire ;

- Direction de la Microfinance et de l'inclusion financière ;

- Direction des Stratégies et de la Prospective ;

- Direction de l'Administration générale et de l'Équipement.

4° Autres administrations :

- Fonds d'impulsion de la Micro Finance ;

- Fonds national de la Microfinance ;

- Fonds de Développement de la Microfinance Islamique au Sénégal.

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
ET DE L'ELEVAGE**

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Cellule de Communication et d'information ;
- Bureau de la Formation professionnelle agricole ;
- Bureau de la Législation agricole ;
- Cellule des Statistiques et données ;
- Cellule de Prévention et de Lutte contre le Vol de Bétail ;
- Bureau de la Formation professionnelle en Elevage.

2° Cabinet du Ministre chargé de l'Elevage :

3° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Cellule des Etudes, de la Planification et suivi-évaluation ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule Genre et de l'Equité ;
- Cellule de l'Informatique ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Bureau des Archives et de la Documentation ;
- Bureau du Courrier commun.

4° Directions :

- Direction de l'Agriculture ;
- Direction de la Protection des Végétaux ;
- Direction de l'Horticulture ;
- Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques agricoles ;
- Direction de la Modernisation de l'Équipement rural ;
- Direction du Financement et du Partenariat avec les Organisations ;
- Direction des Bassins de Rétention et des Lacs artificiels ;
- Direction de l'Elevage ;
- Direction des Services vétérinaires ;
- Direction des Industries animales ;
- Direction du Développement des Équidés ;
- Direction de la Planification, de l'Évaluation et des Statistiques ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Équipement.

5° Autres administrations :

- Centre de Formation professionnelle horticole ;
- Centre d'Initiation horticole ;
- Centre de Perfectionnement agricole ;
- Centre de Perfectionnement des maraîchers ;
- Centre de Formation des Techniciens en Agriculture et Génie rural ;
- Centre national de Formation en Cultures irriguées ;
- Agence nationale d'Insertion et de Développement agricole ;
- Programme des Domaines agricoles communautaires ;
- Fonds d'Appui à la Stabulation ;
- Fonds d'Appui au Développement du Secteur rural ;
- Fonds national de Développement Agro-Sylvo-Pastoral ;
- Centre national d'Aviculture de Mbaou ;
- Centre national d'Amélioration génétique ;
- Centre national de Formation des Techniciens de l'Elevage et des Industries animales de Saint-Louis ;
- Centre de Perfectionnement des Eleveurs de Labgar ;
- Ranch Djibo Leyti KA de Dolly.

**MINISTÈRE DES TELECOMMUNICATIONS
ET DU NUMERIQUE**

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Cellule des Statistiques et données ;
- Cellule de Communication ;
- Comité de Gouvernance du numérique.

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule des Etudes, de la Planification et du Suivi-évaluation ;
- Cellule de l'Informatique ;
- Cellule du Genre et de l'Equité ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Bureau des Archives et de la Documentation ;
- Bureau du Courrier commun.

3° Directions :

- Direction des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Direction de la Promotion de l'Economie numérique et des Partenariats ;
- Direction des Télécommunications ;
- Direction des Postes ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipe-
ment

4° Autres administrations :

- Fonds de Développement du Service Universel des Télécommunications ;
- Commission d'évaluation, d'appui et de coordination (CEAC) « Sénégal Connect Startup ».

**MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA RÉFORME
DU SERVICE PUBLIC**

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Cellule des statistiques et données ;
- Service des relations publiques et de la Documentation ;
- Commission de Supervision et de Régulation des Institutions de Sécurité sociale.

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Cellule d'Appui et d'Assistance à la Fonction publique territoriale ;
- Cellule des Etudes, de la Planification et du suivi-évaluation ;
- Cellule du Genre et de l'Equité ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Bureau du Courrier commun.

3° Directions :**Direction générale de la Fonction publique**

- Direction des Etudes, de la Législation et du Contentieux ;
- Direction de la Gestion prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences ;
- Direction de la Gestion des Carrières.

Direction générale du Travail et de la Sécurité sociale

- Direction des Relations de Travail et des Organisations professionnelles ;
- Direction de la Protection sociale ;
- Direction de la Sécurité et Santé au Travail ;
- Direction des Statistiques du Travail.

Direction de la Transformation du Secteur public ;

Direction des Systèmes d'informations ;

Direction de l'Administration générale et de l'Equipe-
ment.

4° Autres administrations

- Centre médico-social de la Fonction publique ;
- Centre national de Formation et d'Action ;
- Programme d'Appui à la Modernisation de l'Administration ;
- Fonds d'Impulsion de la Transformation de l'Administration ;
- Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal ;
- Caisse de Sécurité sociale ;
- Institution de Coordination de l'Assurance maladie obligatoire.

**MINISTÈRE DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Cellule des Statistiques et données ;
- Cellule de Communication et des Relations publiques.

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de Passation des marchés publics ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule des Etudes et de la Planification ;
- Cellule Genre et de l'Equité ;
- Cellule de l'Informatique ;
- Cellule d'Appui et de Suivi des maisons de la jeunesse et de la citoyenneté ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Bureau de Suivi ;
- Bureau des Archives et de la Documentation ;
- Bureau du Courrier commun.

3° Directions :**Direction générale de la Jeunesse**

- Direction des Activités socio-éducatives et de la Vie associative ;
- Direction de la Protection sociale des Jeunes ;
- Direction de l'Education populaire.

Direction générale du Service civique national et du Volontariat

- Direction du Service civique national ;
- Direction de l'Engagement volontaire.

Direction générale des Sports

- Direction des Activités physiques et sportives ;
- Direction du Sport de haut Niveau.

Direction des Ressources humaines et de la Formation ;

Direction de la Promotion de l'Entrepreneuriat et des Partenariats ;

Direction de l'Administration générale et de l'Equipe-ment ;

Directions régionales de la Jeunesse et des Sports.

4° Autres administrations :

- Centre national d'Education populaire et sportive.

**MINISTERE DE LA CULTURE,
DE L'ARTISANAT ET DU TOURISME**

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Cellule des Statistiques et Données ;
- Bureau de la Communication, des Archives et de la Documentation ;
- Bureau de l'Architecture et des Monuments historiques ;
- Service des Relations publiques et de la Documentation ;
- Secrétariat permanent du Conseil sénégalais du Tourisme ;
- Secrétariat permanent du Crédit hôtelier et touristique.

2° Cabinet du Ministre chargé de la Culture, des Industries créatives et du Patrimoine historique :**3° Secrétariat général et services rattachés :**

- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule de l'Informatique ;
- Cellule des Etudes, de la planification et du suivi-évaluation ;

- Cellule du Genre et de l'Equité ;
- Bureau des Archives et de la Documentation ;
- Bureau du Courrier commun.

4° Directions :**Direction générale de la Culture**

- Direction du Patrimoine culturel ;
- Direction des Arts ;
- Direction du Livre et de la Promotion de la Lecture ;
- Direction de la Cinématographie et de l'Audiovisuel.

Direction des Investissements et des Aménagements touristiques ;

Direction de la Promotion touristique ;

Direction de la Réglementation touristique ;

Direction de l'Artisanat ;

Direction de l'Encadrement et de la transformation des entreprises informelles ;

Direction des Statistiques et de la productivité du Capital humain ;

Direction de l'Administration générale et de l'Equipe-ment.

5° Autres administrations :

- Ecole nationale de Formation hôtelière et touristique ;
- Agence Sénégalaise de Promotion Touristique ;
- Agence pour la Promotion et le Développement de l'Artisanat ;
- Centre de Formation artisanale de Dakar ;
- Centre de Perfectionnement des artisans ruraux ;
- Centre de Perfectionnement agricole et artisanal ;
- Projet Mobilier national ;
- Maison de la Culture Douta Seck ;
- Orchestre national du Sénégal ;
- Biennale de l'Art africain contemporain ;
- Galerie nationale des Arts ;
- Bibliothèque nationale du Sénégal ;
- Service des Spectacles Sons et Lumières ;
- Place du Souvenir africain ;
- Monument de la Renaissance africaine ;
- Festival national des Arts et Cultures ;
- Commissariat du mémorial de Gorée ;
- Musée Léopold Sédar Senghor ;
- Musée Boribana.

**MINISTÈRE DE L'EMPLOI
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET TECHNIQUE**

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Service de Communication ;
- Cellule des Statistiques et Données ;
- Centre national d'Information et de Documentation.

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule Genre et Equité ;
- Cellule juridique ;
- Cellule de Passation des Marchés ;
- Cellule informatique ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Cellule d'Assurance Qualité ;
- Bureau du Courrier commun ;
- Bureau de Suivi.

3° Directions :

Direction générale de la Formation professionnelle et technique

- Direction des Etablissements publics de Formation professionnelle et technique ;
- Direction des Etablissements privés de Formation professionnelle et technique ;
- Direction des Curricula et des Innovations pédagogiques.

Direction de l'Apprentissage ;

Direction des Examens, Concours professionnels et Certifications ;

Direction de l'Insertion ;

Direction de l'Emploi ;

Direction des Ressources humaines ;

Direction de la Planification et du Suivi-Evaluation ;

Direction de l'Orientation professionnelle ;

Direction de l'Administration générale et de l'Equipe-ment.

4° Autres administrations :

- Agence nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes ;
- Agence nationale de la Maison de l'Outil ;
- Ecole nationale de Formation en Economie familiale et sociale ;

- Centre de Formation professionnelle et commerciale Delafosse de Dakar ;

- Centre national de Formation des Maîtres d'Enseignement technique ;

- Centre de Formation professionnelle des Jeunes de Dakar ;

- Centre de Formation professionnelle et technique Sénégal - Japon ;

- Centre d'Enseignement professionnel ;

- Centre national de Formation des Cours professionnels et Industriels ;

- Centre régional d'Enseignement technique féminin ;

- Centre d'Enseignement technique féminin ;

- Centre de Formation professionnelle de Joal-Fadiouth ;

- Centre régional de Formation professionnelle ;

- Fonds de Financement de la Formation professionnelle et technique ;

- Institut de Coupe, Couture et Mode ;

- Centre d'Entrepreneuriat et de Développement technique ;

- Centre de Formation professionnelle de Linguère ;

- Centre de Formation professionnelle de Médina Gounass ;

- Centre de Formation professionnelle de Mbour ;

- Centre de Formation professionnelle de Thiès ;

- Centre de Formation professionnelle de Ndindy ;

- Centre de Formation professionnelle de Kébémér ;

- Centre de Formation professionnelle de Louga ;

- Centre de Formation professionnelle de Médina de Dakar ;

- Centre sectoriel de Formation professionnelle en tourisme de Saint Louis ;

- Centre sectoriel de Formation professionnelle en Tourisme de Ziguinchor ;

- Centre sectoriel de Formation professionnelle en horticulture de Thieppe ;

- Centre sectoriel de Formation professionnelle en horticulture de Diamniadio ;

- Centre sectoriel de Formation professionnelle en aviculture de Diamniadio.

MINISTÈRE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Cellule de Communication et des Relations publiques ;

- Cellule des Statistiques et Données ;

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule du Genre et de l'Equité ;
- Cellule de l'Informatique ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Bureau de Suivi ;
- Bureau des Archives et de la Documentation ;
- Bureau du Courrier commun.

3° Directions :

Direction générale des Mines et de la Géologie

- Direction du Cadastre minier ;
- Direction des Mines et Carrières ;
- Direction de la Géologie.

Direction générale du Contrôle et de la Surveillance des Opérations

- Direction du Contrôle et de la Surveillance des Opérations minières ;
- Direction des Statistiques et du Suivi des engagements des partenaires.

Direction de la Stratégie et de la Réglementation ;

Direction de la Planification, des Etudes et du Suivi-Evaluation ;

Direction de l'Administration générale et de l'Equipe-ment ;

Directions régionales des Mines.

4° Autres administrations :

- Fonds de Développement géologique et minier.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Comité national du Comité Inter-Etats de lutte contre la Sécheresse dans le Sahel ;
- Comité national Changement Climatique ;
- Commission nationale du Développement durable ;

- Commission nationale de Gestion des Produits Chimiques ;

- Cellule des Statistiques et Données ;

- Cellule d'Information et de Communication.

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule des Affaires juridiques ;

- Cellule de Passation des Marchés ;

- Cellule Genre et Equité ;

- Cellule informatique ;

- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;

- Bureau du Courrier commun ;

- Bureau des Archives et de la Documentation.

3° Directions :

Direction générale du Cadre de vie

- Direction de la lutte contre les Encombres ;
- Direction des Paysages urbains et des Espaces publics ;
- Direction de la Sensibilisation et du Partenariat institutionnel.

Direction des Eaux et Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols ;

Direction des Parcs nationaux ;

Direction de la Réglementation environnementale et du Contrôle ;

Direction du Changement climatique, de la Transition écologique et des Financements verts ;

Direction de la Planification et de la Veille environnementale ;

Direction des Aires marines communautaires protégées ;

Direction de l'Administration générale et de l'Equipe-ment.

4° Autres administrations :

- Centre national de Formation des Techniciens des Eaux et Forêts, Chasses et Parcs nationaux ;

- Centre de Suivi écologique ;

- Centre d'Education et de Formation environnementales ;

- Agence sénégalaise de la Reforestation et de la Grande Muraille verte ;

- Autorité nationale de Biosécurité ;

- Projet de Promotion de la Gestion intégrée et de l'Economie des Déchets au Sénégal (PROMOGED).

MINISTÈRE DES TRANSPORTS TERRESTRES ET AÉRIENS

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Cellule des Statistiques et Données ;
- Cellule de Communication ;
- Unité de Coordination des programmes et projets.

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule du Genre et de l'Équité ;
- Bureau de Suivi ;
- Bureau du Courrier commun et des archives.

3° Directions :

Direction générale des Transports routiers

- Direction des Transports routiers ;
- Direction de la Circulation routière, de la Prévention et de l'Analyse des Accidents.

Direction Transports ferroviaires ;

Direction des Transports aériens ;

Direction de la Planification, du Suivi-évaluation et de la Prospective ;

Direction des Statistiques et des Systèmes d'Information ;

Direction Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement ;

Directions régionales des Transports terrestres et aériens ;

Direction de l'Administration générale et de l'Équipement.

4° Autres administrations :

- Centre de Formation et de Perfectionnement aux Métiers du Rail ;
- Fonds de Développement des Transports terrestres ;
- Agence nationale de Sécurité routière ;
- Agence nationale de l'Aviation civile et de la Météorologie.

MINISTÈRE DES PÊCHES ET DE L'ECONOMIE MARITIME

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Cellule des Statistiques et Données ;
- Cellule de Communication.

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Cellule d'Études, de la Planification et du Suivi-évaluation ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule de l'Informatique ;
- Cellule du Genre et de l'Équité ;
- Cellule des Archives et de la Documentation ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Service du Courrier commun.

3° Directions :

- Direction des Pêches maritimes ;
- Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches ;
- Direction des Industries de Transformation de la Pêche ;
- Direction de la Gestion et de l'Exploitation des Fonds marins ;
- Direction de la Pêche continentale ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Équipement.

4° Autres administrations :

- Centre national de Formation des Techniciens des Pêches et de l'Aquaculture ;
- Agence nationale de l'Aquaculture ;
- Station piscicole de Richard Toll ;
- Agence nationale des Affaires maritimes ;
- Ecole nationale de Formation maritime.

Art. 2. - Le contrôle des établissements publics énumérés ci-dessous relève des ministères ainsi qu'il suit :

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

- Ecole nationale de Cybersécurité ;
- Polyclinique International de Dakar.

PRIMATURE

- Ecole nationale d'Administration.

MINISTÈRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN

- Caisse des Dépôts et Consignations ;
- Ordre national des Experts comptables et comptables agréés.

MINISTÈRE DES FORCES ARMÉES

- Office national des Anciens Combattants et Victimes de guerre ;
- Hôpital Principal de Dakar.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

- Centre de Formation judiciaire ;
- Ecole nationale d'Administration pénitentiaire ;
- Office national de Recouvrement des avoirs criminels ;
- Ordre des Avocats ;
- Ordre des Experts et Evaluateurs agréés ;
- Ordre national des Experts du Sénégal ;
- Ordre des Huissiers de Justice ;
- Chambre des Notaires.

**MINISTÈRE DE LA FAMILLE,
DE L'ACTION SOCIALE
ET DES SOLIDARITES**

- Commissariat à la Sécurité alimentaire et à la Résilience.

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION**

- Université Cheikh Anta DIOP de Dakar ;
- Université Gaston Berger de Saint-Louis ;
- Université de Iba Der THIAM de Thiès ;
- Université Alioune DIOP de Bambey ;
- Université Assane SECK de Ziguinchor ;
- Université Amadou Mahtar MBOW ;
- Université du Sine Saloum El Hâdj Ibrahima Niass ;
- Université Souleymane NIANG de Matam ;
- Université numérique Cheikh Hamidou KANE ;
- Centre des Œuvres universitaires de Dakar ;
- Centre régional des Œuvres universitaires de Saint-Louis ;
- Centre régional des Œuvres universitaires sociales de Bambey ;
- Centre régional des Œuvres universitaires sociales de Ziguinchor ;
- Centre régional des Œuvres universitaires sociales de Thiès ;
- Centre Régional des Œuvres universitaires sociales de Diamniadio ;
- Centre régional des Œuvres universitaires sociales du Sine saloum ;
- Institut sénégal - britannique d'Enseignement de l'Anglais ;
- Campus Franco-Sénégalais ;
- Ecole Polytechnique de Thiès ;

- Ecole nationale supérieure d'Agriculture ;
- Institut supérieur d'Enseignement professionnel de Matam ;
- Institut supérieur d'Enseignement professionnel Amadou TRAWARE de Diamniadio ;
- Institut supérieur d'Enseignement professionnel de Bignona ;
- Institut supérieur d'Enseignement professionnel de Richard-Toll ;
- Institut supérieur d'Enseignement professionnel Abdoulaye LY de Thiès ;
- Centre national de Recherche scientifique ;
- Cyber-infrastructure nationale pour l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation.

**MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE
ET DU PÉTROLE**

- Institut national du Pétrole et du Gaz.

**MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

- Office des Lacs et Cours d'eau ;
- Office national de l'Assainissement du Sénégal ;
- Office national des Forages ruraux.

**MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE
ET DU COMMERCE**

- Institut de Technologie Alimentaire ;
- Chambre nationale de Commerce, d'Industrie et des Services ;
- Chambres régionales de Commerce, d'Industrie et des Services ;
- Fondation Trade Point Sénégal ;
- Bourse nationale de Sous-traitance et de Partenariat du Sénégal.

**MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION
ET DES RELATIONS
AVEC LES INSTITUTIONS**

- Maison de la Presse Babacar TOURE.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE**

- Institut Islamique de Dakar.

**MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE**

- SEN-Pharmacie nationale d'Approvisionnement ;
- Ordre des Médecins ;
- Ordre des Pharmaciens ;

- Ordre des Chirurgiens-dentistes ;
- Ordre des Sages-femmes ;
- Centre hospitalier universitaire de Fann ;
- Hôpital Aristide le Dantec ;
- Centre hospitalier national d'Enfants Albert Royer ;
- Centre hospitalier national Abass NDAO ;
- Hôpital général Idrissa POUYE ;
- Centre hospitalier national de Pikine ;
- Centre hospitalier national Matlaboul Fawzaïni de Touba ;
- Centre hospitalier national Cheikh Ahmadoul Khadim de Touba ;
- Centre hospitalier national Seydi El Hadji Malick SY de Tivaouane ;
- Centre hospitalier national Henrich Lübke de Diourbel ;
- Centre hospitalier national Dalal Jamm ;
- Centre national de Transfusion sanguine ;
- Centre national d'Appareillage Orthopédique ;
- Centre national d'Oncologie de Diamniadio ;
- Centre hospitalier national d'Enfants de Diamniadio ;
- Centre national Psychiatrique de Thiaroye ;
- Service d'Assistance médicale d'Urgence (SAMU) ;
- Centre national Anti Poison ;
- Centre hospitalier régional Ibrahima Abdoulaye Niasse de Kaolack ;
- Centre hospitalier régional Amadou Sakhir Mbaye de Louga ;
- Centre hospitalier régional Lieutenant-Colonel Mamadou Diouf de Saint-Louis ;
- Centre hospitalier régional de Ziguinchor ;
- Centre hospitalier régional de Kolda ;
- Centre hospitalier régional de Tambacounda ;
- Centre hospitalier régional Adja Marième FAYE SALL de Fatick ;
- Centre hospitalier régional El Hadji Amadou Shakir Ndiéguène de Thiès ;
- Centre hospitalier régional de Ourossogui ;
- Centre hospitalier régional de Ndium ;
- Centre hospitalier régional Amath Dansokho de Kédougou ;
- Centre hospitalier régional Thierno Birahim NDAO de Kaffrine ;
- Centre hospitalier régional Amadou Tidiane BA de Sédhiou ;

- Centre hospitalier Thierno Mouhamadou Mansour BARRO de Mbour ;
- Hôpital de la Paix de Ziguinchor ;
- Hôpital régional de Matam ;
- Etablissement public de Santé de niveau 2 « Mame Abdoul Aziz Dabakh de Tivaouane » ;
- Etablissement public de Santé de niveau 1 Youssou Mbargane de Rufisque ;
- Etablissement public de Santé de niveau 1 El Hadji Alioune DIAGNE MBOR ;
- Etablissement public de Santé de niveau 1 Roi Baudouin de Guédiawaye ;
- Etablissement public de Santé de niveau 1 de Touba Ndamatou ;
- Etablissement public de Santé de niveau 1 de Richard Toll ;
- Etablissement public de Santé de niveau 1 Magatte LO de Linguère ;
- Etablissement public de Santé de niveau 1 CISSE KANE des Agnam ;
- Etablissement public de Santé de niveau 1 Institut d'Hygiène sociale.

MINISTÈRE DE L'URBANISME, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES

- Ordre des Architectes du Sénégal ;
- Centre national de la Fonction publique locale et de la Formation.

MINISTÈRE DES INFRASTRUCTURES

- Fonds d'Entretien Routier Autonome.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET DE L'ELEVAGE

- Institut sénégalais de Recherches agricoles ;
- Institut national de Pédologie ;
- Chambre nationale d'Agriculture ;
- Chambres régionales d'Agriculture ;
- Barrage d'Affiniam ;
- Ordre des Vétérinaires ;
- Haras national de Kébémér.

MINISTÈRE DES TELECOMMUNICATIONS ET DU NUMERIQUE

- Sénégal Connect Park.

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

- Office de Gestion des Infrastructures sportives.

MINISTERE DE LA CULTURE, DE L'ARTISANAT ET DU TOURISME

- Grand Théâtre national Doudou NDIAYE Coumba Rose ;
- Compagnie du Théâtre national Daniel Sorano ;
- Manufacture sénégalaise des Arts décoratifs ;
- Musée des Civilisations Noires ;
- Ecole nationale des Arts et Métiers de la Culture ;
- Fonds de développement des Cultures Urbaines et des Industries créatives ;
- Mémorial du Bateau le JOOLA ;
- Union nationale des chambres des métiers ;
- Chambres des métiers.

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE

- Centre national de Qualification professionnelle ;
- Office national de Formation professionnelle.

MINISTERE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE

- Service géologique national du Sénégal.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS TERRESTRES ET AÉRIENS

- Conseil exécutif des Transports urbains Durables.

MINISTÈRE DES PÊCHES ET DE L'ECONOMIE MARITIME

- Conseil sénégalais des Chargeurs.

Art. 3. - Le contrôle des sociétés nationales et des sociétés à participation publique énumérées ci-dessous relève de la Présidence de la République et des ministères ainsi qu'il suit :

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

- Agence pour la Promotion des Investissements et des Grands Travaux ;
- Société nationale de Gestion et d'Exploitation du Patrimoine bâti de l'État ;
- Fonds Souverain d'Investissements stratégiques ;
- Société de Gestion des Infrastructures publiques dans les Pôles Urbains de Diamniadio et du Lac Rose (SOGIP SA).

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN

- Compagnie bancaire pour l'Afrique occidentale ;
- Crédit du Sénégal ;
- Banque internationale pour le Commerce et l'Industrie du Sénégal (SUNU BANK) ;

- AXA Assurances Sénégal ;
- AMSA Assurances ;
- Banque de l'Habitat du Sénégal ;
- Banque régionale des Marchés (BRM) ;
- La Banque agricole ;
- Banque islamique du Sénégal ;
- Société sénégalaise de Réassurances ;
- Société nationale de Recouvrement ;
- Fonds de Garantie automobile ;
- Société nationale d'Assurance et de Crédit ;
- Compagnie nationale d'Assurance Agricole ;
- Banque nationale de Développement Economique ;
- Loterie nationale du Sénégal.

MINISTÈRE DE L'ENERGIE ET DU PETROLE

- Société nationale d'Electricité ;
- Société africaine de Raffinage ;
- Holding Sociétés des Pétroles du Sénégal (PETROSEN Holding SA) ;
- PETROSEN Exploration & Production SA (PETROSEN E&P SA) ;
- PETROSEN Trading & Services SA (PETROSEN T&S. SA) ;
- Réseau Gazier du Sénégal SA.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

- Africa-Soins ;
- Société des Textiles de Kaolack ;
- Société du Domaine industriel de Ziguinchor ;
- Société du Domaine industriel de Saint-Louis ;
- Industries chimiques du Sénégal ;
- Société nationale de Commercialisation des Oléagineux du Sénégal ;
- Centre international du Commerce extérieur du Sénégal ;
- Société d'Exploitation du Marché d'intérêt national et de la Gare des Gros porteurs.

MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT

- Société nationale des Eaux du Sénégal ;
- Sénégalaise des Eaux ;
- Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal ;
- Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Gambie.

**MINISTÈRE DE L'URBANISME,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DES TERRITOIRES**

- Société nationale des Habitations à Loyer modéré ;
- Société immobilière du Cap-Vert ;
- Société d'Aménagement foncier et de Rénovation urbaine (SAFRU).

**MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION
ET DES RELATIONS
AVEC LES INSTITUTIONS**

- Société nationale de Radiodiffusion et Télévision du Sénégal ;
- Société sénégalaise de Presse et de Publication « Le Soleil » ;
- Société nationale Agence de Presse Sénégalaise ;
- Société de Télédiffusion du Sénégal.

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
ET DE L'ELEVAGE**

- Société nationale d'Aménagement des Terres du Delta et de la Vallée du Fleuve Sénégal ;
- Société de Développement agricole et industriel ;
- Société de Développement des Fibres textiles ;
- Agence nationale du Conseil agricole et rural.

**MINISTÈRE DES TELECOMMUNICATIONS
ET DU NUMÉRIQUE**

- Société nationale des Télécommunications ;
- Société nationale « La Poste » ;
- Société nationale « Sénégal numérique SA ».

**MINISTÈRE DE LA CULTURE,
DE L'ARTISANAT ET DU TOURISME**

- Société « Les nouvelles Editions africaines » ;
- La Sénégalaise du Droit d'Auteur et des Droits Voisins ;
- Société d'Aménagement et de Promotion des Côtes et Zones Touristiques du Sénégal.

**MINISTÈRE DES MINES
ET DE LA GEOLOGIE**

- Société des Mines de Fer du Sénégal oriental ;
- Société des Mines d'Or de Sabodala ;
- Société d'Etudes et de réalisation des Phosphates de Matam ;
- Société des Mines du Sénégal (SOMISEN SA).

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE**

- Société Nationale de Gestion Intégrée des Déchets (SONAGED S.A.).

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS
TERRESTRES ET AÉRIENS**

- Société Dakar Dem Dik ;
- Société des Grands Trains du Sénégal ;
- Société d'Exploitation du Train express régional (SETER S.A.) ;
- Air Sénégal S.A. ;
- Société nationale de gestion du Patrimoine du Train express régional (SEN-TER S.A.) ;
- Société nationale « Les Chemins de Fer du Sénégal » ;
- Société nationale « Autoroutes du Sénégal » ;
- Société Anonyme Aéroport International Blaise Diagne ;
- Société Eiffage de la Concession de l'Autoroute de l'Avenir (SECAA S.A.) ;
- Dakar Mobilité S.A ;
- Agence pour la Sécurité de la Navigation aérienne en Afrique et à Madagascar.

**MINISTÈRE DES PÊCHES ET DE L'ECONO-
MIE MARITIME**

- Société d'Infrastructures et de Réparation navale ;
- Société nationale du Port autonome de Dakar ;
- Société des Conserveries d'Afrique ;
- Consortium Sénégalais d'activités maritimes.

Art. 4. - Le décret n° 2025-1431 du 06 septembre 2025 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères est abrogé.

Art. 5. - Le Premier Ministre et le Ministre, Secrétaire général de la Présidence de la République sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 1^{er} juin 2026.

Par le Président de la République
Bassirou Diomaye Diakhar FAYE

Le Premier Ministre

Ahmadou Alhaminou Mohamed LO

RUFISQUE - Imprimerie nationale DL n° 7867